

**DESTINATAIRES** : Parents des élèves

**DATE** : Le mercredi 8 janvier 2019

**OBJET** : Politique sur les conditions climatiques (froides)

---

Chers parents,

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) a récemment adopté une politique sur les conditions climatiques, élaborée en collaboration avec la direction de la santé publique, des représentants syndicaux, du comité de parents ainsi que des employés de la CSCV. La politique vise notamment à baliser les sorties à l'extérieur lors des journées de grand froid. Dix (10) minutes avant une sortie à l'extérieur, la **température ressentie\*** doit être vérifiée.

Lorsque la température ressentie se situe :

- ❁ **Entre -16°C et -25°C** : les activités à l'extérieur seront maintenues. Toutefois, la vigilance des intervenants est requise, particulièrement lors d'activités d'une durée supérieure à 30 minutes;
- ❁ **Entre -26°C et -33°C** : les activités devront se dérouler à l'intérieur. Après deux journées consécutives d'activités à l'intérieur, la direction peut planifier une sortie d'une durée de 10 minutes à l'extérieur tout en s'assurant que les élèves soient vêtus chaudement et que la peau de ceux-ci soit couverte;
- ❁ **À partir de -34°C** : aucune sortie ne sera effectuée.

Sachant que la protection contre le froid est importante, la CSCV suggère l'envoi de vêtements de rechange (chaussettes, mitaines, etc.). Il est de la responsabilité du parent de vêtir son enfant convenablement en fonction des conditions climatiques annoncées. Un élève qui ne serait pas vêtu adéquatement pourrait se voir refuser l'accès aux activités où sa santé ou sa sécurité pourrait être compromise.

Veillez [cliquer ici](#) pour consulter la politique sur les conditions climatiques.

---

\* **Température ressentie** : c'est l'indice canadien de refroidissement éolien qui est utilisé. L'indice combine la température de l'air et la vitesse du vent afin d'estimer la sensation de froid sur la peau.